

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 25 NOVEMBRE 2021

L'an deux mil vingt-et-un, le jeudi 25 novembre à 20 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 18 novembre 2021, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes pour respecter les règles sanitaires en vigueur, sous la présidence de Monsieur Jean-Bernard LALUE.

I – APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 SEPTEMBRE 2021.

Le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 6 septembre 2021 est approuvé en l'état à l'unanimité des membres présents.

II – POINT SUR LES TRAVAUX DE SECURISATION DES ESPACES PIETONNIERS ET DE VALORISATION DU BOURG DE MONPLAISANT.

Monsieur le Maire présente le projet relatif à la sécurisation des espaces piétonniers et à la valorisation du bourg de Monplaisant réalisé par TSA24.

Il propose qu'un groupe de travail soit créé pour finaliser le document. Il se composera de : Thierry BASSET, Franck GAMOT, Pascal MAZET, Francis GORSE et Jean-Bernard LALUE.

Afin de mettre ces travaux en œuvre, la commune souhaite déposer des demandes d'aides financières au titre de la DETR et auprès du Conseil Départemental.

Dans ce contexte, le plan de financement proposé à l'appui de ces demandes de subventions est le suivant :

POSTES DES DEPENSES	MONTANT HT	MONTANT TTC
Sécurisation des espaces piétonniers et valorisation du bourg de Monplaisant		
TOTAL DES DEPENSES	200 762,00 €	240 914,40 €

ORIGINE DU FINANCEMENT	MONTANT HT	%
Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)	80 304,80 €	40 %
Conseil départemental de la Dordogne	50 190,50 €	25 %
Autofinancement/emprunt	70 266,70 €	35 %
TOTAL DES RESSOURCES	200 762,00 €	100 %

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, adopte l'opération relative à la sécurisation des espaces piétonniers et à la valorisation du bourg de Monplaisant, approuve le plan de financement prévisionnel et mandate le Maire pour solliciter les subventions auprès de Madame la Sous-préfète de Sarlat au titre de la DETR et auprès de Monsieur le Président du Conseil Départemental de la Dordogne.

III – POINT SUR L'ACHAT DU HANGAR ET DES TERRAINS A LA SCI DU TABOURINET.

Monsieur le Maire demande à Marie-Claude RIBATET de quitter la salle au vue du lien de parenté avec le vendeur.

Il informe les membres du Conseil de la réception d'un mail de la fille de Monsieur Calès Daniel dans lequel elle fait part de son désaccord sur les termes de la vente du hangar et des terrains convenus entre son père et la commune.

Il donne lecture des échanges de mail avec cette dernière et précise être dans l'attente d'un retour concernant cet achat (prix, conditions,...).

Un membre du Conseil indique avoir vu l'annonce dans une agence immobilière au prix de 55 000 €.

Le Conseil Municipal décide de reporter ce point lors d'un prochain conseil.

IV – POINT SUR L'ACHAT DE LA LICENCE IV.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal la délibération n°2021/12 du 1^{er} juin 2021 relative à l'achat d'une licence IV.

Il informe le Conseil des renseignements pris auprès des services de la Préfecture pour la location de cette licence, qui ne peut intervenir que sur le territoire de la commune.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide l'abandon de l'achat de cette licence.

V – MODIFICATION DE LA DELIBERATION SUR LE DENOMINATION DES VOIES DE LA COMMUNE.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal la délibération n°2020/17 du 7 décembre 2020 relative à la dénomination des voies de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

décide la correction de l'orthographe du « Chemin de la Tute » avec un seul T,

valide la dénomination du chemin blanc : « Chemin des Morilles »,

valide la dénomination de la route allant du monument aux morts à la route départementale n°52 : « Route des Orchidées »,

valide la dénomination du chemin rural partant de la route départementale n°710 vers la commune de Sagelat : « Chemin de Lavergne ».

VI – POINT SUR LE PLUi.

Monsieur le Maire informe le Conseil de l'avancé du PLUi.

Il montre les planches de nuanciers sur lesquelles travaille la commission en charge du PLUi.

Il précise qu'actuellement ont lieu les réunions publiques. La prochaine aura lieu le vendredi 26 novembre à Pays de Belvès et le lundi 29 novembre à Saint-Cyprien.

VII – PARTICIPATION FINANCIERE AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION MULTIPLE DU BUGUE.

Monsieur le Maire donne lecture du courrier reçu du Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple du Bugue dans lequel il les informe qu'une élève de la commune emprunte un car de transport scolaire pour se rendre au lycée de Périgueux pour l'année scolaire 2021/2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve le versement d'une participation financière d'un montant de 92 €.

VIII – CONVENTION D'ADHESION AU SERVICE DE MEDECINE PROFESSIONNELLE ET PREVENTIVE DU CENTRE DE GESTION DE LA DORDOGNE (CDG24).

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil l'obligation de disposer d'un service de médecine préventive ; pour ce faire, il propose d'adhérer au service de médecine professionnelle et préventive et porte à la connaissance des membres présents les dispositions de la convention d'adhésion au service de médecine professionnelle et préventive du Centre de Gestion de la Dordogne pour la période du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2024.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents acceptent les conditions d'adhésion au service de médecine professionnelle et préventive décrites dans la convention.

IX – QUESTIONS DIVERSES.

A / Colis de fin d'année :

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil de la commande des colis de Noël pour les aînés de la commune.

Il sollicite le Conseil pour leur distribution. Marie-Claude RIBATET, Sandrine ENSMINGER et Carine PICAUD se portent volontaires.

B / Terre en vert :

L'association informe la commune des sujets traités actuellement : la prévention du moustique tigre, l'étude d'impact sur l'environnement de l'installation d'un centre de transfert de déchets ménagers à Magnanie sur les communes de St Pardoux et Vielvic.

C / Voirie :

Monsieur le Maire présente le futur projet de voirie communautaire. 60% des routes sera probablement transféré à la commune. 40% restera à la Communauté de Communes.

Réunion de tous les maires pour officialiser ce projet le 6 décembre 2021.